



Les fondements économiques de l'Etat burundais

Dans sa résolution 42/26 (2019), le Conseil des droits de l'homme a demandé à la Commission d'enquête sur le Burundi d'examiner « les fondements économiques de l'Etat ». Son enquête a mis en lumière certaines pratiques sous-jacentes qui soutiennent le pouvoir politique, y compris par des violations des droits de l'homme, et explique également, en partie, les graves conséquences de telles pratiques pour la population. La Commission appelle toutes les personnes, entreprises ou institutions qui versent des fonds ou investissent au Burundi à faire preuve de la plus grande diligence.

CONTEXTE

Priver le budget national de ressources a des conséquences graves pour la population, comme le démontre le fait qu'environ 74 % de la population burundaise vit en situation de pauvreté multidimensionnelle. Selon le seuil de pauvreté national, environ sept burundais sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté extrême avec moins d'un dollar américain par jour pour vivre. La grande majorité des Burundais sont des cultivateurs de subsistance ; l'agriculture emploie plus de 92 % de la population du pays et souffre d'une faible productivité.

La situation avant la crise ne donnait pas de marge pour l'optimisme. En 2015, la Banque mondiale avait estimé que le Burundi devrait devenir le pays le plus pauvre du monde en 2030 et le septième principal contributeur à la pauvreté dans le monde. Cela était particulièrement surprenant et préoccupant compte tenu de la petite taille du pays et de sa faible population équivalente à 11 millions d'habitants.



MALVERSATIONS ÉCONOMIQUES



Dans ce contexte, la Commission d'enquête est fortement préoccupée par les signes de la fréquence des cas de corruption, de mauvaise gouvernance, de détournements de fonds publics, y compris au plus haut niveau du gouvernement, et de conflits ou des prises illégales d'intérêts identifiées à l'issue de ses enquêtes, qui sous-tendent le fonctionnement de l'économie burundaise. Les malversations économiques diverses identifiées par la Commission ne sont pas des cas isolés, mais le fruit d'un système qui traduit une conception patrimoniale du pouvoir, et sont directement liées aux violations des droits de l'homme commises depuis 2015. Étant donné que l'accès aux richesses dépend de la proximité au pouvoir, il peut être considéré nécessaire d'éliminer toute opposition politique afin de conserver la mainmise sur le pouvoir et les richesses.

En particulier, la Commission d'enquête a pu relever de la corruption dans les secteurs les plus lucratifs au Burundi, notamment le secteur minier, mais également dans des secteurs à moindre enjeu économique, des malversations notamment liées aux aides au développement, des cas de conflits ou de prises illégales d'intérêts, des malversations dans le secteur des marchés publics et des fraudes dans les importations ou les exportations, notamment de minerais. Toutes ces pratiques et ces situations favorisent les cas d'enrichissements illicites, notamment par les personnes proches du pouvoir.



Les fondements économiques de l'Etat burundais

CORRUPTION

La corruption est largement répandue dans de nombreux secteurs de l'économie.

SECTEURS TOUCHÉS

Secteur minier:

L'obtention de permis d'exploration ou d'exploitation minière a été conditionnée au versement de pots-de-vin (le plus souvent en espèces, mais également en nature) en faveur notamment de la présidence de la République sous le mandat de Pierre Nkurunziza et de hauts responsables du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Secteur des travaux publics:

Des attributions de marchés publics de construction d'infrastructures ont été obtenues suite à des pots-de-vin versés par les sociétés attributaires du marché à des autorités exécutives et des responsables du parti CNDD-FDD.

Autres:

Exemples: l'obtention de documents administratifs, l'inscription à un établissement scolaire ou l'obtention d'une bourse d'études.

MALVERSATIONS ET MAUVAISE GOUVERNANCE DANS LE CADRE DE PROJETS FINANCÉS PAR DES AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Certains projets d'aide au développement ont donné lieu à des expropriations pour cause d'utilité publique qui n'ont pas été indemnisées dans les délais ou pour lesquelles les indemnités sont à ce jour inadéquates. À titre d'exemple :

Expropriations de familles dans le cadre de la construction du palais de Gasenyi de 2017 à 2019, qui n'ont pas été préalablement indemnisées.

Expropriations dans le cadre de la construction des barrages de Jiji et Murembwe, pour lesquelles le montant alloué par le Gouvernement pour les indemnités et les versements suscitent des interrogations.

Un manque de transparence caractérise le versement des aides pour le développement que doivent donner les entreprises d'exploitation minière en vertu des conventions passées avec l'Etat burundais. Elles ne sont rapportées nulle part malgré leur montant significatif qui est équivalent à dix fois le budget annuel de l'Etat burundais alloué au développement. A ce jour, elles ne se traduisent pas par des projets ayant un impact visible sur le développement des communes concernées.

CONFLITS OU PRISES ILLÉGALES D'INTÉRÊTS

La Commission a relevé de nombreux cas de conflits d'intérêts, qui sont propices à la corruption, au favoritisme et à la prise illégale d'intérêts.

En violation de l'article 42 de la Constitution, l'interdiction pour les ministres d'exercer une autre activité professionnelle a été enfreinte à de multiples reprises.

De hauts fonctionnaires ou assistants de ministres ont conservé ou pris des intérêts dans des sociétés privées opérant dans les secteurs dont ils avaient la charge.

MARCHÉS PUBLICS

Le secteur des marchés publics se caractérise par :

une grande opacité : les notifications de marchés publics sont rarement publiées et les pages des sites internet de plusieurs ministères qui devraient être consacrées à ces notifications de marchés publics sont vides.

un usage abusif des marchés de gré-à-gré et de nombreux cas de favoritisme.





Les fondements économiques de l'Etat burundais

FRAUDES DOUANIÈRES

Des incohérences ont été relevées entre les déclarations officielles d'exportations de la part du Burundi et celle des importations de la part de ses partenaires qui figurent dans la base de données UNCOMTRADE. De telles incohérences s'expliquent notamment par de la contrebande à l'exportation touchant certains secteurs. Les écarts les plus importants concernent l'or. Des fraudes importantes touchent également les exportations de coltan et de tungstène.

ENRICHISSEMENT ILLICITE

La rémunération officielle des autorités exécutives ou administratives est entourée d'une grande opacité. Elle doit être fixée par des lois organiques et des décrets qui, s'ils existent, n'ont pas été publiés. Les déclarations de patrimoine auprès des juridictions prévues par la Constitution burundaise n'ont pas été réalisées lors des deux derniers mandats du président Nkurunziza. Plusieurs autorités détiendraient des avoirs offshore ou des parts de sociétés à l'étranger, mais également au Burundi, soit directement, soit via des prête-noms. Des locaux appartenant à des autorités seraient loués à des administrations sur lesquelles ces autorités auraient un pouvoir ou une influence.

LIEN ENTRE MALVERSATIONS ÉCONOMIQUES ET RÉALISATION DES DROITS DE L'HOMME

Vu la grande pauvreté multidimensionnelle dans laquelle vit la population burundaise, les effets de telles malversations économiques sont très préoccupants. Alors que les ressources officielles pour aider la population vulnérable sont insuffisantes, de multiples et diverses « contributions » ont été par ailleurs exigées de la même population, souvent sous la contrainte ou les menaces, ce qui a contribué davantage à son appauvrissement.

Les malversations économiques privent l'État burundais de ressources cruciales :

pour garantir ses obligations fondamentales minimales de l'Etat de garantir le droit d'être à l'abri de la faim, de bénéficier d'une éducation primaire gratuite, de recevoir des soins de santé primaire et un abri

pour financer la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels, notamment les droits à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et à un niveau de vie suffisant

pour garantir la protection et la promotion des droits civils et politiques, notamment garantir un système judiciaire performant, lui-même indispensable à la protection de tous les droits fondamentaux

Tant que de telles pratiques persisteront, il n'y aura aucune incitation à réformer le système en profondeur afin de respecter et de protéger les droits de l'homme.



RECOMMANDATIONS

AUX AUTORITÉS BURUNDAISES

de prendre des mesures afin de lutter efficacement contre les malversations économiques, notamment en assurant la transparence, la concurrence et l'établissement de critères objectifs et prédéterminés pour la passation des marchés publics, ainsi qu'un système de recours interne efficace, et ouvrir des enquêtes sur les allégations de cas de biens mal acquis

de devenir partie à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et mettre en œuvre les normes associées

de publier systématiquement le budget annuel exécuté

de garantir que les hauts responsables politiques et administratifs procèdent systématiquement à une déclaration publique de leur patrimoine à leur prise de fonction et à la fin de leur mandat

AUX ÉTATS ET AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI FINANCENT DES PROGRAMMES D'AIDE INTERNATIONALE AU DÉVELOPPEMENT

de renforcer leurs procédures pour minimiser les risques de détournement de fonds et d'ouvrir systématiquement des enquêtes sur les allégations reçues à ce sujet, afin de s'assurer que ladite assistance est entièrement utilisée pour les objectifs prévus et au profit des bénéficiaires envisagés